



**COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION  
2018  
Pour l'activité 2017**

**Allan  
Châteauneuf du Rhône  
Malataverne  
Malataverne-Micocouliers**

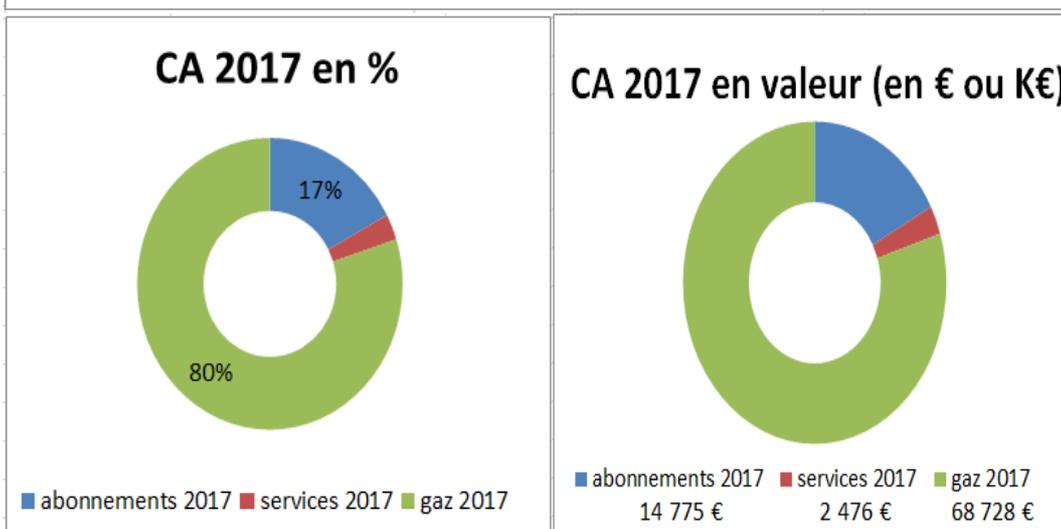
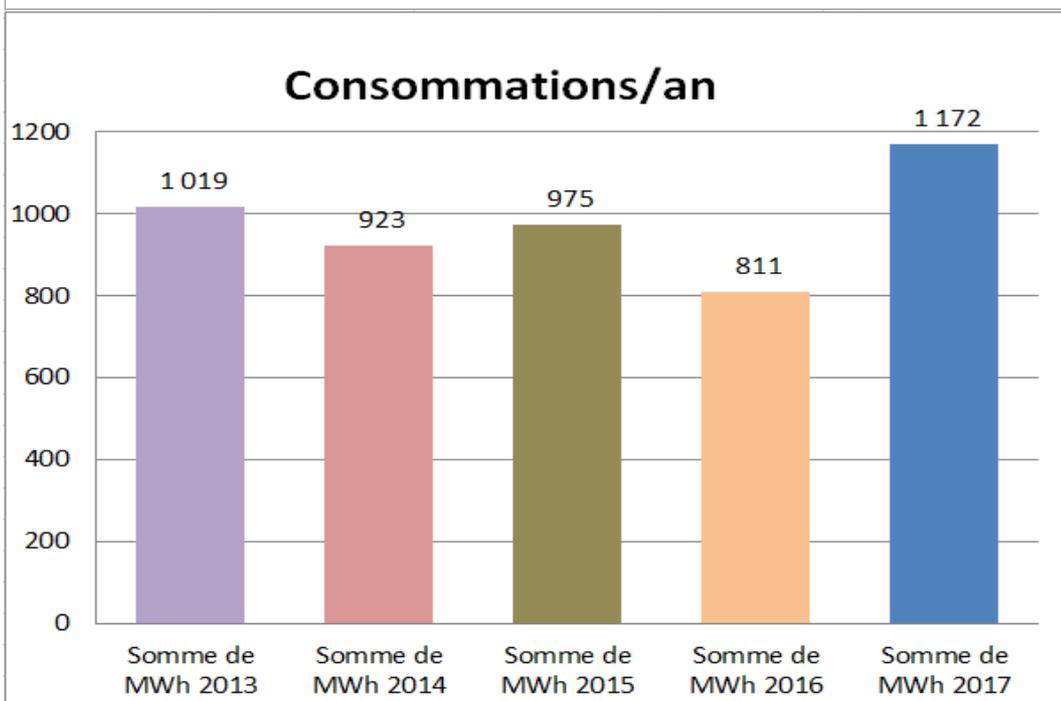
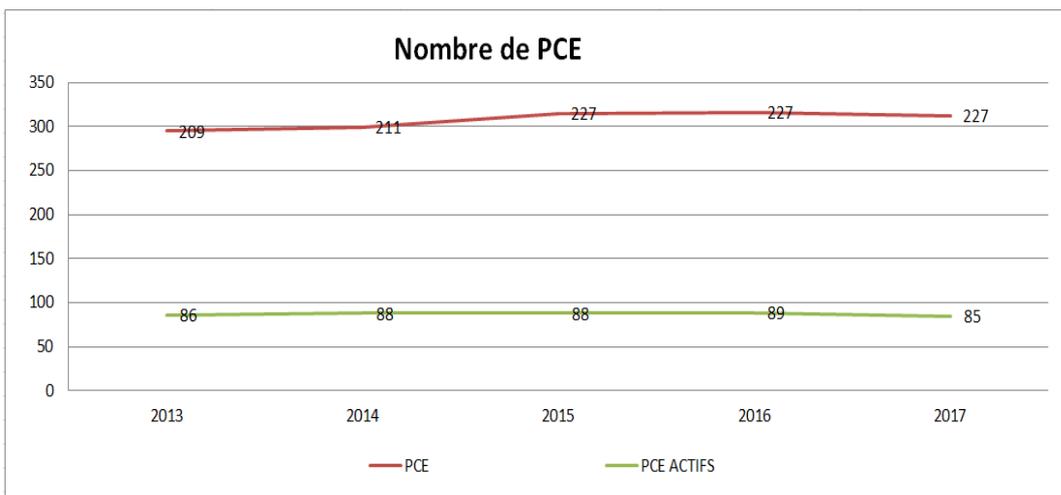


# SOMMAIRE

- I. Les Chiffres clés de l'année 2017**
- II. Faits marquants de l'année 2017 et perspectives nouvelles**
- III. PRIMAGAZ France et sa Filiale**
- IV. Description de la concession PRIMAGAZ au 31/12/2017**
- V. Inventaire Technique au 31/12/2017**
- VI. Travaux sur l'exercice 2017**
- VII. Qualité et Sécurité**
- VIII. Garantie de Service**
- IX. Inventaire Physique et Financier**
- X. Information et Communication**
- XI. Annexes**



## I. Les Chiffres clés de l'année 2017 :



## **II. Faits marquants de l'année 2017 et perspectives nouvelles :**

### **a) Le Développement du réseau :**

Pour information, notre budget investissement était prévu à 965 K€ pour un tracé de 17 125 mètres, à fin 2017 nous en sommes à 491 K€ pour 5 047 mètres.

### **b) Résultats économiques :**

La hausse des prix du propane tout au long de l'année explique la hausse du Chiffre d'affaires dans nos résultats d'exploitation (+ 45% d'augmentation des ventes gaz).

### **c) Ce que nous avons accomplis sur l'année 2017:**

Sur le plan commercial, une opération marketing de switch énergie a été faite. Une réunion a été réalisée au mois d'octobre 2017 avec les élus des 3 Communes raccordées.

Par ailleurs, lors de la fête des associations en juin 2017, Primagaz a tenu un stand et à apporter une montgolfière.

Sur le plan technique, aucun changement ou travaux effectués en 2017 par rapport à 2016.

Sur le plan comptable, voici les évolutions que nous avons mises en place suite à notre mission de contrôle de l'année dernière :

- A compter de 2017, Primagaz a changé la présentation de ses comptes. L'amortissement de caducité calculé sur la base des immobilisations concédées apparaît au passif en "droit du concédant" et plus en diminution de la valeur brute à l'actif. De ce fait, "l'amortissement technique" à l'actif est à zéro.

Auparavant, le droit du concédant était calculé sur la base des valeurs nettes du patrimoine concédé.

### **d) Ce qu'il nous reste à accomplir – perspectives nouvelles :**

Nous apportons un nouveau service aux usagers, un portail internet est désormais accessible aux particuliers depuis octobre 2017 et aux professionnels prévu sur 2018. Nous pourrons vous présenter dans nos comptes rendus ce nouvel espace en ligne.

### III. PRIMAGAZ France

PRIMAGAZ France possède une organisation nationale dédiée aux Délégations de Service Public. Celle-ci permet de coordonner les actions auprès de ses différents services, de suivre la vie de ses concessions notamment sur un plan administratif, technique (étude de faisabilité, tracé prévisionnel...), travaux (coordination, suivi des chantiers...), sécuritaire (surveillance des réseaux, intervention d'urgence...), suivi commercial (enquêtes, densification...).

Le suivi des usagers et le développement commercial des communes dans le cadre de la DSP confiée à Primagaz par le SDED 26, sont animés et réalisés par l'Agence Commerciale PRIMAGAZ Sud, filiale du groupe SHV ENERGY sous la responsabilité de la Direction Commerciale PRIMAGAZ France.

Pour ce qui est de la qualité et des principales mesures mises en place pour améliorer la satisfaction de la clientèle :

- > Un Responsable Technico-Commercial – Bernard Subervie – anime et coordonne les activités des Délégations de Service Public.
- > Un Responsable Secteur Habitat – Sylvie Kassakian, un Responsable Secteur Professionnel – Guillaume Barnier et un Responsable Secteur Collectivité – Sylvain Roussel - ont été dédiés à la gestion commerciale de la concession au niveau notamment de la prospection, de la signature des contrats, du suivi et de l'accompagnement des usagers et de la fidélisation.
- > L'aspect technique est directement suivi par Primagaz dont l'interlocuteur local, le Responsable Travaux Réseau (RTIR) est Pascal Mallet.

Organigramme à fin 2017 :



### Les accueils de la clientèle

L'accueil des usagers s'effectue directement dans les locaux de l'Agence Commerciale PRIMAGAZ :

**470 route du Tilleul  
69270 - CAILLOUX SUR FONTAINE**

**Accueil Clientèle de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi**

Le numéro unique pour joindre votre agence Primagaz Habituelle est le :



**Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures sans interruption**

Par ailleurs, nous vous rappelons que la clientèle domestique, collective et professionnelle peut également consulter son compte, effectuer un règlement par carte bancaire, ou connaître son tarif et sa consommation en se connectant en toute liberté à l'espace client internet sur [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr) dans la rubrique « **Accéder à votre agence en ligne** ». Les usagers ont également la possibilité de saisir un relevé réel sur Internet ou de transmettre un relevé confiance par téléphone à l'agence commerciale.

La facturation est bimestrielle et des campagnes de relevé des index compteurs sont réalisées au minimum une fois par an.

#### IV. Description de la Concession PRIMAGAZ au 31/12/2017

Primagaz est titulaire d'une concession de distribution de gaz propane sur les Communes de Allan, Châteauneuf-du-Rhône et Malataverne qui sont en exploitation et disposent d'un réseau sur 30 ans.

A fin 2017, toutes les Communes sont en activités, notons :

COMMUNE	RESEAU	DATE D'EXPLOITATION
ALLAN	Terre des meillons	30/07/2009
CHATEAUNEUF DU RHONE	Centre Village	12/10/2006
CHATEAUNEUF DU RHONE	Chemin de Courbon	21/12/2007
CHATEAUNEUF DU RHONE	Les Jardins de Phoebus	28/02/2008
CHATEAUNEUF DU RHONE	Les Tilleuls	30/07/2009
CHATEAUNEUF DU RHONE	Le Ponant	28/08/2012
MALATAVERNE	Les Hauts du Colombier	30/05/2007
MALATAVERNE	Les Micocouliers	21/06/2007
MALATAVERNE	Le Brus	30/07/2009

Au 31 Décembre 2017, nous comptons 227 branchements au réseau de distribution dont 85 PCE actifs.

En 2017, le total de kWh facturés s'élève à **1 171 764 kWh** pour les usagers consommateurs.

Commune	Usagers raccordés	Consommateurs	KWH facturés
ALLAN	8	6	65 542
CHATEAUNEUF DU RHONE	152	44	784 129
MALATAVERNE	51	20	239 447
MALATAVERNE-MICOCOULIERS	16	15	82 646
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>85</b>	<b>1 171 764</b>

Des foyers désirant l'énergie gaz et n'étant pas à proximité du réseau ont eu accès au gaz grâce à la solution individuelle PRIMACONFORT et ont bénéficié du barème Délégation Service Public.

## V. Inventaire Technique au 31/12/2017

D'un point de vue technique, **5 047 mètres linéaires (ml)\*** de réseau en Polyéthylène Haute densité (PEHD) ont été posés sur l'ensemble de la DSP au 31 Décembre 2017.

La répartition des mètres linéaires sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNES	PEHD 20	PEHD 32	PEHD 40	PEHD 63	PEHD 110	TOTAL
<b>ALLAN</b>	21	0	135	0	0	<b>156</b>
<b>CHATEAUNEUF DU RHONE</b>	729	121	935	1600	369	<b>3 754</b>
<b>MALATAVERNE</b>	231	0	528	222	0	<b>981</b>
<b>MALATAVERNE-MICOCOULIERS</b>	2	3	0	151	0	<b>156</b>
<b>TOTAL</b>	<b>983</b>	<b>124</b>	<b>1 598</b>	<b>1 973</b>	<b>369</b>	<b>5 047</b>

\*Définition de longueur réseau : Il s'agit de la longueur du réseau dans le SIG (branchements compris) dans un espace à 2 dimensions.

Le réseau de la DSP est alimenté par **11** citernes au 31 Décembre 2017.

La répartition des citernes sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNES	TYPE CITERNE	Aérienne / Enterrée	Nombre
<b>ALLAN</b>	3,2 Tonnes	Enterrée	1
<b>CHATEAUNEUF DU RHONE</b>	1,75 Tonnes	Aérienne	2
	3,2 Tonnes	Aérienne	2
	3,2 Tonnes	Enterrée	2
	1,6 Tonne	Enterrée	2
<b>MALATAVERNE</b>	1,6 Tonnes	Enterrée	4
	3,2 Tonne	Enterrée	1
<b>MALATAVERNE-MICOCOULIERS</b>	1,75 Tonnes	Enterrée	2

## VI. Travaux sur l'exercice 2017

Aucuns travaux réalisés sur l'année 2017.

## VII. Qualité et Sécurité

### Sécurité

La formation des cadres des Services Départementaux Incendie Secours est assurée et suivie par le Département Hygiène Sécurité et Environnement ; elle s'accompagne de la signature d'une convention au sein de laquelle les modalités sont rappelées, ainsi que les numéros d'accès et les interfaces.

Un service d'appel Sécurité et dépannage est à disposition 24h/24 et 365j/an au numéro vert sécurité :

**0 800 11 44 77**

### Visites de surveillance réseau :

5 visites de surveillance réseau ont été réalisées en 2017.

### Tableau détaillant les VSR :

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date Dernière Visite	Fuite détectée
26-ALLAN-02072009-16061	La terre des Meillons	21/06/2017	Aucune
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-29082008-763	Centre village	01/08/2017	1
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-29082008-764	Chemin de courbon	02/08/2017	3
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-01092008-765	jardins de phébus	01/08/2017	1
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-10032009-15189	les Tilleuls	02/08/2017	1
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-26072012-20912	Lotissement le Ponant	01/08/2017	Aucune
26-MALATAVERNE-04072008-300	Les Hauts du Colombier	03/08/2017	2
26-MALATAVERNE-01092008-766	Les Micocouliers	03/08/2017	1
26-MALATAVERNE-04062009-15806	Le Brus	02/08/2017	Aucune

L'exploitation d'un réseau gaz (maintenance, surveillance annuelle, interventions préventives ou réactives) est assurée par le Département Services Installation et Maintenance.

### Incidents d'exploitation :

On signale 2 incidents d'exploitation sur les réseaux de la DSP sur l'année 2017.

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date	Types Accident - Incident	Causes Accident - Incident	Matériels Concernés
26-ALLAN-02072009-16061	La terre des Meillons	0	0	0	0
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-29082008-763	Centre village	20/02/2017	-Appel pompiers	-odeur gaz	-aucun, l'odeur provenait d'une poubelle où un animal était mort en décomposition
		15/12/2017	-Déconsignation installation usager	-panne installation	-détendeur usager (Médiathèque)
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-29082008-764	Chemin de courbon	0	0	0	0
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-01092008-765	jardins de phébus	0	0	0	0
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-10032009-15189	les Tilleuls	0	0	0	0
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-26072012-20912	Lotissement le Ponant	0	0	0	0
26-MALATAVERNE-04072008-300	Les Hauts du Colombier	0	0	0	0
26-MALATAVERNE-01092008-766	Les Micocouliers	0	0	0	0
26-MALATAVERNE-04062009-15806	Le Brus	0	0	0	0

[Incidents aire de stockage \(hors installations en amont de la vanne générale d'alimentation du réseau : \(mentionnées dans nos VSR\)](#)

On signale 6 incidents d'exploitation sur les stockages de la DSP sur l'année 2017.

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date	Types Accident - Incident	Causes Accident - Incident	Matériels Concernés
26-ALLAN-02072009-16061	La terre des Meillons	0	0	0	0
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-29082008-763	Centre village	01/08/2017	Remplacement de joint	Micro-fuite	Armoire de jumelage
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-29082008-764	Chemin de courbon	02/08/2017	Réparation fuite raccord avant bloc détente	Micro-fuites	Armoire de jumelage
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-01092008-765	jardins de phébus	01/08/2017	Remplacement joint	Micro-fuite	Compteur usager
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-10032009-15189	les Tilleuls	02/08/2017	Déconsignation du réseau	Micro-fuite	Armoire jumelage et réservoirs plombés/aucun compteurs raccordés
26-CHATEAUNEUF DU RHONE-26072012-20912	Lotissement le Ponant	0	0	0	0
26-MALATAVERNE-04072008-300	Les Hauts du Colombier	03/08/2017	Remplacement détendeur	Micro-fuite	Compteurs usagers
26-MALATAVERNE-01092008-766	Les Micocouliers	03/08/2017	Remplacement manomètre à prévoir	Micro-fuite	Manomètre – Armoire de jumelage
26-MALATAVERNE-04062009-15806	Le Brus	0	0	0	0

## Qualité :

Concernant la qualité du gaz, le gaz distribué par Primagaz est conforme à la norme : vous trouverez la fiche commerciale propane au sein de ce présent rapport.

## **Certification des appareils de mesure de la pression, de l'odorisation et du PCS**

Concernant la mesure de la pression, il est à préciser que le bon fonctionnement des équipements, des détendeurs de sécurité, des installations raccordées au réseau de distribution est la garantie quotidienne que le gaz fourni est bien délivré à la pression adéquate au point de consommation.

Le produit que nous livrons dans les réseaux répond aux caractéristiques du propane commercial qui sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 1966 modifiés par les arrêtés du 10 octobre 1973 et l'arrêté du 3 septembre 1979. Ces arrêtés précisent leurs compositions et leurs spécifications : odeur, masse volumique, pression de vapeur relative, composés sulfurés, corrosion à la lame de cuivre, évaporation. Ils fixent les normes qui doivent être appliquées pour déterminer les spécifications énoncées NF M 40-002 pour le propane. Le propane commercial, à la sortie de la fabrication des raffineries et ou aux passages des frontières, avant de circuler sur le territoire est certifié conforme par les Douanes après contrôles.

Le PCS du propane commercial est établi à 13,8 kWh/kg ou 25,9 kWh/m<sup>3</sup> à 15°C et 1013 mbar. Le gaz fourni par Primagaz est conforme à la réglementation française et répond aux spécifications définies comme étant celles du propane commercial.

Points de mesures en pression : les nouveaux points de suivi de la pression sont les réservoirs implantés en délégation de service publique ainsi que tous les compteurs mis en gaz en clientèle. La lecture de la pression peut ainsi être faite par un de nos techniciens équipés lors des visites annuelles ou sur demande d'un client en cas de problème technique.

## **VIII. Inventaire Physique et Financier**

### **a) Activités de distribution**

Rappel des libellés des tranches pour les tableaux suivants :

#### **Pour les particuliers**

<b>CODE</b>	<b>LIBELLE TRANCHE DE CONSOMMATION</b>
<b>P1</b>	De 0 à 6.000 kWh
<b>P2</b>	de 6.001 à 30.000 kWh
<b>P3</b>	de 30.001 à 60.000 kWh
<b>P4</b>	Plus de 60.001 kWh

### Pour les professionnels

CODE	LIBELLE TRANCHE DE CONSOMMATION
P1	De 0 à 6.000 kWh
P2	de 6.001 à 30.000 kWh
P3	de 30.001 à 60.000 kWh
P4	de 30.001 à 300.000 kWh
P5	Plus de 300.001 kWh

La répartition des contrats servis sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Nombre de contrats servis* au 31/12/2017						TOTAL
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	
ALLAN	0	6	0	0	0	0	6
CHATEAUNEUF DU RHONE	1	38	6	0	0	0	45
MALATAVERNE	2	32	0	0	0	0	34
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>76</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85</b>

\*Cartographie du nombre de contrats = nb PCE actifs au 31/12 de chaque année (présent sur CRAC)

La répartition des quantités d'énergies facturées sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Quantités d'énergies facturées (kWh) en 2017						TOTAL
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	
ALLAN	0	65 542	0	0	0	0	65 542
CHATEAUNEUF DU RHONE	7 255	431 523	345 351	0	0	0	784 129
MALATAVERNE	25 066	297 027	0	0	0	0	322 093
<b>TOTAL</b>	<b>32 321</b>	<b>794 092</b>	<b>345 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 171 764</b>

La répartition des recettes d'énergie en € HT sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Recettes d'énergie en € HT en 2017						TOTAL
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	
ALLAN	0	3 945	0	0	0	0	3 945
CHATEAUNEUF DU RHONE	502	25 303	19 330	0	0	0	45 135
MALATAVERNE	1 548	18 101	0	0	0	0	19 649
<b>TOTAL</b>	<b>2 050</b>	<b>47 349</b>	<b>19 330</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 728</b>

## b) Services

Le montant des abonnements pour l'année 2017 s'élève à 14 775 € HT.

Les autres services facturés en 2017 s'élèvent à 2 476 € HT.

## c) Liste des réclamations

Nombre de réclamations en 2017 : 0 réclamations

## d) Recettes par commune

COMMUNE	Recettes 2017			TOTAL
	Recettes d'énergie en € HT	Recettes d'abonnement en € HT	Recettes issues du catalogue de prestations en € HT	
ALLAN	3 945	1 094	154	5 193
CHATEAUNEUF DU RHONE	45 135	7 752	1 232	54 119
MALATAVERNE	19 649	5 929	1 091	26 669
<b>TOTAL</b>	<b>68 728</b>	<b>14 775</b>	<b>2 477</b>	<b>85 980</b>

## e) Eléments comptables et financiers

Les éléments détaillés sont joints par mail en annexe sous format fichier Excel

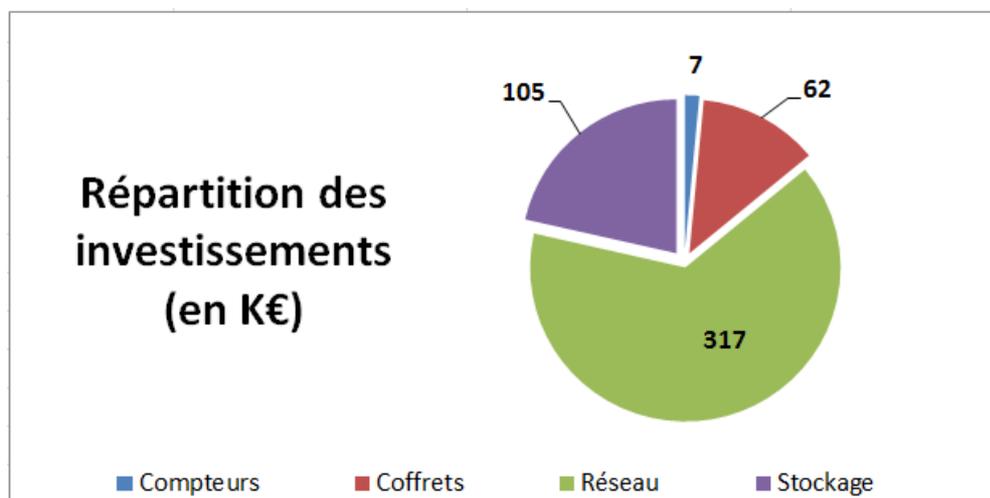
## f) Compte d'exploitation

### Compte d'exploitation DSP 1 – SDED 26

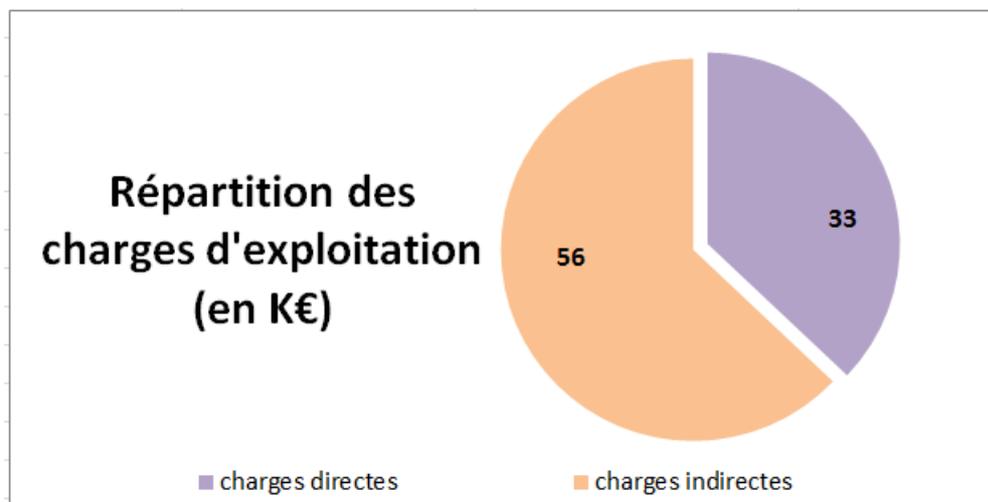
	ANNEE		
	2017	2016	2015
<b>CHARGES</b>	<b>54 064</b>	<b>93 171</b>	<b>92 847</b>
Autres promotions des ventes			
Amortissements de caducité	13 510	25 366	26 654
Reprise exceptionnelle (*)	-35 027		
Entretien installation gp gplc	10 212	7 100	7 657
Recherche et dvpt études			
Montant des taxes professionnelles et foncières			
Redevance concession dsp	9 187	9 405	9 698
Redevance d'utilisation du domaine public			
Frais de structure siège	10 048	11 275	15 001
Frais de structure agence	6 012	6 955	6 786
Distribution	5 519	5 109	4 653
Achat gaz	35 636	23 404	22 397
Variation stock gaz	-1 032	4 558	0
<b>PRODUITS</b>	<b>85 980</b>	<b>60 237</b>	<b>80 132</b>
Chiffre d'affaires gaz	68 728	44 194	65 003
Abonnement	14 775	13 748	13 803
Autres prestations	2 476	2 295	1 326
Subventions	0	0	0
<b>RESULTAT</b>	<b>31 915</b>	<b>-32 934</b>	<b>-12 715</b>

(\*) les reprises exceptionnelles concernent des corrections apportées aux amortissements de caducité calculés antérieurement (notamment sur l'immobilisation n° I0803760).

## g) Dépenses d'investissements à fin 2017



## h) Répartition des charges d'exploitation 2017



## IX. Information et Communication

### Copie des brochures mises à disposition des usagers dans l'année

Ces documentations commerciales sont mises à disposition des usagers et des prospects.

Ces informations sont également communiquées via notre site internet sur [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr).

## X. Information et Communication

Veillez trouver ci-joint les éléments suivants :

- a. Fiche de Données Sécurité Gaz Propane
- b. Fiche de renseignements ouvrage Gaz
- c. Charte développement durable

## XI. Lexique Primagaz

- Coffret = Il permet de raccorder les usagers au réseau de distribution gaz.
- Compteur = Dispositif local de mesurage placé sous la responsabilité du concessionnaire. Le compteur constitue en général le point de livraison, c'est-à-dire le point où s'opère le transfert de propriété du gaz distribué. A la sortie du compteur commence l'installation privée de l'utilisateur qui répond à la certification de conformité intérieure.
- CRAC = compte rendu d'activité de concession
- Détendeur = Dispositif qui abaisse et régule la pression du gaz à une valeur déterminée. Par exemple pour une installation classique à usage domestique, la pression est de 37 mbars.
- Détendeur de sécurité = Il met en sécurité l'installation de l'utilisateur, coupe le gaz, dans les situations suivantes :
  - Suppression de gaz
  - Manque de pression de gaz
  - Excès de débit
  - Il fait office de vanne de coupure manuelle

Il ne peut se remettre en service qu'avec l'intervention d'une personne habilitée.

- DREAL = Organisme qui audite les installations des opérateurs gaz.
- DSP = délégation de service public
- Opérateur réseau = Concessionnaire qui exploite une DSP (suivant l'arrêté du 13/07/2000 modifié) garantissant le contrat de concession.
- PCE = point de comptage estimé
- PCE actif = Point de comptage estimé qui représente un CA dans l'année civile.
- PCE non actif = Point de comptage estimé sans CA dans l'année civile.
- Aire de stockage : Ouvrage stockage gaz qui alimente le réseau DSP à une pression déterminée.
- Réseau = Ouvrage gaz desservant un même espace géographique public dépendant d'une même concession.
- Vanne de coupure générale = Organe de coupure qui coupe l'arrivée du gaz entre l'aire de stockage et le réseau.
- Usager (ou client) = Personne bénéficiant de l'usage d'une installation intérieure de gaz.